

Journal officiel

de l'Union européenne

C 324 A

Édition
de langue française

Communications et informations

51^e année
19 décembre 2008

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	V Avis	
	PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	
	Commission	
2008/C 324 A/01	DG Élargissement (ELARG) — Publication d'un avis de vacance pour un poste de directeur (grade AD 14) — Direction «Instruments financiers et programmes régionaux» (à Bruxelles) (Article 29, paragraphe 2, du statut) — COM/2008/10156	1

FR

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION

DG ÉLARGISSEMENT (ELARG)

Publication d'un avis de vacance pour un poste de directeur (grade AD 14)**Direction «Instruments financiers et programmes régionaux» (à Bruxelles)****(Article 29, paragraphe 2, du statut)****COM/2008/10156**

(2008/C 324 A/01)

Présentation

La direction générale de l'élargissement (DG ELARG) a pour mission de faire avancer le processus d'élargissement de l'Union européenne sous la supervision du commissaire responsable de l'élargissement et conformément aux orientations fournies par le Conseil. Elle définit et met en œuvre la stratégie d'élargissement globale; gère les relations bilatérales avec les pays candidats (la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie) et les pays candidats potentiels (l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo selon le statut défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies); gère l'aide de préadhésion apportée à ces pays pour un montant total annuel d'environ 1,6 milliard EUR. La DG ELARG emploie quelque 465 personnes réparties dans cinq directions et est présente sur le terrain grâce à sept délégations et un bureau de liaison.

Poste proposé

Le directeur sera chargé de gérer et de superviser les activités des quatre unités de la direction D «Instruments financiers et programmes régionaux», qui rassemblent 130 personnes au total. Il relèvera directement du directeur général. Ses tâches consisteront à:

- développer et suivre la mise en œuvre du cadre stratégique de l'aide de préadhésion,
- favoriser une utilisation cohérente, efficiente et efficace des aides de préadhésion et de postadhésion,
- assurer la coordination de la programmation des aides de préadhésion avec les directions géographiques,
- gérer les programmes régionaux et les programmes d'assistance technique et de jumelage, y compris les actions visant à promouvoir la société civile et à sauvegarder le patrimoine culturel,
- assurer la coordination des relations avec les institutions financières internationales (IFI) et d'autres bailleurs de fonds afin de garantir la complémentarité entre l'aide financière de l'UE et les programmes d'assistance bilatéraux,

- établir un cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux, en coopération avec les IFI partenaires,
- faire dûment rapport au directeur général et au commissaire sur ces questions.

Profil recherché

Les candidats devront avoir:

- une aptitude à gérer l'élaboration et à superviser la mise en œuvre d'importants programmes d'aide financière en faveur de pays tiers,
- une connaissance approfondie des règles de gestion des fonds de l'UE,
- une expérience des relations avec les institutions financières internationales ou les bailleurs de fonds,
- une très bonne connaissance des principes sur lesquels est fondée la politique d'élargissement de l'Union européenne et une bonne compréhension de la situation dans les pays candidats et les pays candidats potentiels,
- une aptitude à développer une vision stratégique claire pour atteindre ces objectifs,
- des compétences de gestion avérées, en particulier la capacité de diriger et de motiver des équipes, et de tirer le meilleur de chaque collaborateur,
- une très bonne aptitude à la coordination, y compris avec des partenaires extérieurs à la DG ou à la Commission,
- de bonnes capacités de communication, ainsi que la capacité de concevoir et d'exposer de nouvelles idées,
- une excellente aptitude à communiquer et à travailler en réseau afin d'établir des contacts dans la communauté des bailleurs de fonds ainsi qu'avec toutes sortes de personnes au sein de la Commission.

Les candidats doivent:

- être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne,
- être titulaires d'un diplôme universitaire donnant accès aux études de troisième cycle,
- avoir au minimum quinze ans d'expérience professionnelle postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées. Cinq années au moins de cette expérience professionnelle doivent avoir été acquises à un poste d'encadrement supérieur ⁽¹⁾,
- avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles (il convient de noter que les procédures de sélection se dérouleront uniquement en allemand, en anglais ou en français; étant donné que les personnes dont l'une de ces langues est la langue maternelle sont susceptibles d'être avantagées par ce système, elles seront également testées dans une ou plusieurs autres langues),
- *âge maximal*: ne pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire, pour les fonctionnaires des Communautés européennes, le dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 65 ans [voir l'article 52, point a), du statut].

⁽¹⁾ Dans leur CV, les candidats indiquent, au moins pour les cinq années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés, 2) l'importance des effectifs supervisés dans ces fonctions, 3) l'importance des budgets gérés et 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs ainsi que le nombre de pairs.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Il est demandé aux candidats de confirmer qu'ils sont disposés à faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Nomination et conditions d'emploi

Le directeur sera choisi et nommé par la Commission conformément à ses procédures de sélection et de recrutement. Une liste de présélection sera établie, et les candidats figurant sur cette liste seront convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission et dans un centre d'évaluation géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution.

La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues par le statut du personnel pour les fonctionnaires de grade AD 14 des Communautés européennes.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Égalité des chances

L'Union européenne applique une politique d'égalité des chances.

Procédure de candidature

Ce poste est publié en parallèle avec un certain nombre d'autres postes d'encadrement supérieur. Les personnes souhaitant se porter candidates à plusieurs postes doivent présenter une candidature séparée pour chacun d'entre eux.

Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à vérifier soigneusement s'ils remplissent toutes les conditions d'admission, notamment en ce qui concerne la nature du diplôme et l'expérience professionnelle.

Les candidats qui décident de postuler doivent **s'inscrire par l'internet**:

(https://ec.europa.eu/dgs/personnel_administration/seniormanagementvacancies/CV_Encadext/index.cfm)

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Il incombe aux candidats de procéder à leur inscription en ligne dans les délais ⁽²⁾. Il leur est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire avorter l'opération et obliger à la recommencer intégralement, ce qui ne sera plus possible après l'expiration du délai d'inscription. Les inscriptions tardives introduites par courrier électronique normal ne seront pas acceptées.

Au terme de la procédure d'inscription en ligne, les candidats reçoivent à l'écran un numéro d'enregistrement qu'ils doivent conserver pour toute future référence à leur candidature. L'attribution de ce numéro marque la fin de l'opération d'inscription et indique que les données saisies ont bien été enregistrées.

La non-réception de ce numéro signifie que la candidature n'a pas été enregistrée!

Nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de disposer d'une adresse électronique. Celle-ci servira à identifier l'inscription et à informer les candidats de l'issue de la procédure. Toute modification de cette adresse doit être signalée à la Commission.

Les candidats doivent joindre à leur candidature électronique un curriculum vitae sous forme de fichier Word ou PDF et saisir en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères). Le curriculum vitae et la lettre de motivation doivent être rédigés en allemand, en anglais ou en français.

Veuillez noter qu'il n'est **pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement des candidatures. Toute information concernant le statut de la candidature sera communiquée au candidat directement par la DG de recrutement.

⁽²⁾ Au plus tard le 23 janvier 2009 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

Les candidats atteints d'un handicap les empêchant d'introduire leur candidature par voie électronique peuvent envoyer leur curriculum vitæ et leur lettre de motivation par courrier recommandé ⁽³⁾, au plus tard à la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission et les candidats se fera par courrier postal. Dans ce cas, les candidats doivent joindre à leur candidature un certificat, délivré par un organisme compétent, qui atteste la réalité de leur handicap. Ils sont également invités à indiquer, sur papier libre, toute disposition qu'ils estiment nécessaire pour faciliter leur participation à la procédure de sélection.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à **ADMIN-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu**

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au **23 janvier 2009**. L'inscription en ligne sera clôturée à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

⁽³⁾ Commission européenne, «direction générale du personnel et de l'administration», unité «Organigramme et personnel d'encadrement», COM/2008/10156, MO-34 5/103, B-1049 Bruxelles.